

Contrat départemental Lecture
Département d'Ille-et-Vilaine
2024-2026



Convention-cadre établie au regard du dispositif *Contrat départemental lecture* du Ministère de la Culture

Entre les soussignés

L'Etat, Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne),

Représenté par le Préfet de la région Bretagne,

ci-après dénommé « L'Etat »

D'une part

Et

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil départemental, M. Jean-Luc CHENUT, dument habilité à signer, en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 14 octobre 2024,

Ci-après dénommé « Le Département »

D'autre part,

Convienent ci-après

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une politique affirmée concernant le développement de la lecture publique comme le montre l'actualisation de son schéma départemental voté en juin 2023. Celui-ci poursuit trois enjeux : intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles et les services aux usagers, réaffirmer le rôle social et éducatif des bibliothèques et accompagner la structuration des réseaux de bibliothèques en s'adaptant aux besoins de chaque intercommunalité.

La mise en œuvre de ces orientations est confiée à la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine composée d'un service central au siège et de 5 antennes déconcentrées sur les territoires et rattachées aux services vie sociale des agences départementales.

Le Plan Bibliothèques, déployé par le Ministère de la Culture depuis 2018, vise à « ouvrir plus » les bibliothèques et à « offrir plus » de services afin de moderniser ces établissements de proximité pour renforcer leur rôle sur les territoires. Pour cela, le plan réaffirme le partenariat entre les départements, compétents en matière de lecture publique, et l'Etat. En 2024, dans le prolongement du Plan Bibliothèques, l'Etat définit deux objectifs prioritaires en matière de soutien au livre et à la lecture :

- Faire vivre le livre et la lecture dans les territoires prioritaires, en ruralité, dans les quartiers urbains et dans les Outre-Mer ;
- Renforcer les actions en direction de la jeunesse.

Il réaffirme le rôle majeur des bibliothèques départementales comme chef de file de ce développement culturel auprès des territoires ruraux. Afin de soutenir leur effort, le plan renforce la politique de contractualisation de l'Etat avec les conseils départementaux au travers des *contrats*

départementaux lecture (CDL). Ce dispositif vise à aider les bibliothèques départementales à élargir leur offre de services et leurs actions de prévention de l'illettrisme, de formation des professionnels et des bénévoles et d'ingénierie au service des territoires.

Ce document s'inscrit dans ce dispositif et vient formaliser la convergence de ces politiques nationales et territoriales pour définir le partenariat entre les soussignés.

Etat des lieux de la lecture publique en Ille-et-Vilaine

Pour actualiser le schéma départemental de développement de la lecture publique, la Médiathèque départementale a réalisé une évaluation des orientations définies entre 2016 et 2021 détaillant un état des lieux des services et moyens des bibliothèques partenaires de son réseau. Ce bilan a été fourni à la DRAC Bretagne.

Quelques chiffres-clés :

- Pour la Médiathèque départementale, données 2023

Bâtiments	1 service central et 5 antennes
Equipes	43 agents
Budget d'acquisition de documents (physiques et numériques) et d'outils d'animation	341 870€
Nombre de documents physiques (livres, CD, DVD, jeux vidéo...)	378 593
Nombre d'outils d'animation	730
Formations destinées aux bibliothèques	55 stages réalisés

- Pour les bibliothèques en Ille-et-Vilaine, données 2022

Nombre de bibliothèques	289
Nombre de réseaux/nombre de postes de coordination	20/20
Population desservie	1 039 735
Nombre d'emprunteurs actifs (taux par rapport à la population desservie)	190 038 (18,3%)
Nombre d'emplois salariés en bibliothèque (ETP)	523
Nombre de personnes bénévoles	2 856
Nombre de prêts tous supports confondus	6 265 009

L'état des lieux réalisé par les équipes de la Médiathèque départementale sur la période 2016-2022 a permis plusieurs constats déclinés ci-après.

Une vraie dynamique territoriale de coopération

- La structuration des réseaux de bibliothèques s'est poursuivie avec une amélioration qualitative des services rendus
- Un développement des coopérations
- Une amélioration des moyens consacrés à la lecture publique quelle que soit l'échelle territoriale

12 créations de bibliothèques (communales ou intercommunales) dans des communes non desservies en 2015 et 31 agrandissements/rénovations/déménagements

Augmentation du niveau global des bibliothèques (B1 et B2) de 52 % en 2015 à 71% en 2019.

Augmentation du nombre d'informatisations en réseau : mutualisation à l'échelle intercommunale

Stabilisation du nombre de salariés : 533 ETP en 2015 à 523 en 2022. De 15,9 ETP de coordinateurs intercommunaux en 2015 à 20,93 en 2021

Augmentation des surfaces des bibliothèques + 12 % en 5 ans

Diversification des pratiques culturelles et une place faite aux collections numériques : augmentation du nombre de DVD, créations de fonds de vinyles, jeux de société et jeux vidéo... 243 bibliothèques proposent les ressources numériques départementales à leurs publics contre 199 en 2015

Progression des accès au Wi-Fi (de 94 bibliothèques à 151 en 2019) et de l'équipement multimédia (2 fois plus de tablettes en 2019 qu'en 2015)

- Mais cette dynamique de la politique de la lecture territoriale reste fragile et doit être consolidée :

Pas ou peu de schémas de développement de la lecture publique à l'échelle des territoires

Une pandémie qui fragilise le bénévolat

Une réelle tendance à l'élargissement des publics sur le territoire

- Une meilleure accessibilité des bibliothèques breilliennes : bâti, horaires d'ouverture et gratuité
- Diversification de l'offre de collections : une augmentation des emprunts des fonds départementaux
- Élargissement des actions et services : des partenariats élargis au bénéfice des publics empêchés ou fragiles et une offre de service élargie. Un service de portage à domicile en recul. Les établissements scolaires restent le 1^{er} partenaire.
- Fréquentation des bibliothèques en hausse

Augmentation du nombre de bibliothèques accessibles : en 2020, 244 bibliothèques déclarent un bâtiment accessible (soit 83,2 % des BM). Elles n'étaient que 186 bibliothèques en 2015 (soit 73 % des BM)

Evolution sensible des horaires d'ouvertures des bibliothèques entre 2015 et 2019 : en moyenne 12h par semaine en 2019, contre 10,7 h en 2015. Ces horaires restent cependant au-dessous des moyennes nationales : respectivement 15h en 2018 contre 14h en 2015

Légère augmentation du nombre de bibliothèques ouvertes le dimanche : de 29 en 2015 à 32 en 2019

Depuis 2015, la gratuité totale a augmenté de 137%, soit plus de 78 bibliothèques en 5 ans, et concerne à présent + de la moitié des bibliothèques breilliennes (52,3%)

Les dispositifs de la Médiathèque départementale ont impulsé et soutenu la diversification des collections accessibles et adaptées : les emprunts par le réseau du fonds Lire autrement connaissent une forte hausse : + 128% entre 2015 et 2019 ; hausse importante également pour le fonds Français Langue Etrangère avec + 46% entre 2016 et 2019 ; et très bon usage des fonds Facile à lire

Augmentation de + de 11 points sur la période concernant le pourcentage de bibliothèques déclarant au moins 1 partenariat, on passe de 62% à 73%. Les partenariats avec les collègues ont doublé (de 9% à 18%) entre 2015 et 2019.

En 2020, 30% des médiathèques proposent de l'aide aux démarches dématérialisées (96 médiathèques) et 26% proposent des formations aux compétences numériques (84 médiathèques)

Augmentation de 7% du nombre d'emprunteurs actifs soit 27% de la population breillienne (12,5% = moyenne nationale)

Si plusieurs tendances montrent la vitalité de la lecture publique en Ille-et-Vilaine, les points de vigilance relevés ont guidé la définition des enjeux départementaux. Le partenariat avec l'Etat permet de coordonner les actions et d'intervenir de manière cohérente vis-à-vis des acteurs que sont les communes et les intercommunalités.

Article 1. Axes de travail entrant dans les objectifs communs du contrat

Sur la base de ce diagnostic partagé, l'Etat soutient la dynamique partenariale avec le Département sur les axes suivants :

1. Impulser et accompagner le changement des pratiques visant un impact de développement durable dans les bibliothèques, et par extension impactant les pratiques des usagers

Dans l'offre de services proposée par la médiathèque départementale, l'accompagnement des territoires intègre les objectifs de réduction des inégalités comme prévu dans l'Agenda 2030 en cohérence avec les exigences exprimées dans le projet départemental. Ces contributions aux enjeux du développement durable doivent être davantage rendues visibles pour mieux intégrer la lecture publique dans les démarches transversales mais aussi permettre à cette politique publique qu'est la lecture publique de s'appropriier les objectifs conduits par les autres politiques dans ces domaines. Les contributions aux enjeux environnementaux doivent tout particulièrement faire l'objet d'une meilleure visibilité et d'une prise en compte systématique pour penser des services plus responsables.

2. Poursuivre le soutien au développement du rôle social et éducatif des bibliothèques pour renforcer l'élargissement des publics, notamment les plus éloignés de la lecture :
 - En maintenant l'effort sur le développement de l'accessibilité des bibliothèques et les démarches inclusives
 - En faisant la promotion de l'éducation aux médias et de la médiation scientifique en bibliothèque
 - En faisant la promotion des services innovants et de la participation citoyenne

La réduction des inégalités est un objectif majeur dans notre société et il recouvre plusieurs objectifs de développement durable dans l'Agenda 2030. Si les bibliothèques en Ille-et-Vilaine progressent largement dans ce domaine, le développement des services doit permettre de contribuer plus fortement à ces objectifs de développement durable, avec une meilleure prise en compte des dimensions environnementales. Comme la mise à jour de l'état des lieux le montre,

les bibliothèques proposent des actions pour « aller vers » les publics. Le Département les accompagne dans cette démarche globale.

La médiathèque départementale développe des compétences en matière d'accessibilité en bibliothèque depuis une dizaine d'années, accessibilité au sens large. Cela s'est concrétisé en 2020 par la mise en place de missions d'expertises transversales. Les bibliothécaires référentes qui assurent ces missions en lien avec la coordinatrice ont produit de nombreuses ressources (kit d'accessibilité, outils d'animation, mobilier Facile à Lire, etc.) tout en poursuivant l'animation de rencontres sur ces thématiques, initialement accompagnées par le cabinet BiblioPass ou le soutien au « Prix Facile à Lire en Bretagne ». Le diagnostic montre qu'aujourd'hui une majorité de bibliothèques s'inscrit dans ces orientations visant les publics fragiles, empêchés ou éloignés. Ainsi l'opération *Daisy dans vos bibliothèques* menée en partenariat avec l'association Valentin Haüy depuis 2021, touche déjà plus d'une centaine de bibliothèques et ce périmètre s'élargit à chaque relance de l'appel à candidature.

3. Poursuivre l'accompagnement des coopérations et leur formalisation pour garantir l'accès à des services culturels de qualité dans la durée

La loi pose le rôle majeur des bibliothèques départementales en matière d'aménagement du territoire. L'état des lieux actualisé montre qu'en Ille-et-Vilaine le niveau des bibliothèques et les coopérations ont largement progressé, même si des disparités subsistent. Ces coopérations sont soutenues par le Département car elles permettent de résoudre les questions de proximité et d'attractivité des services culturels.

Pour que ces coopérations s'inscrivent dans la durée, le Département consolidera son rôle de soutien à leur structuration dans un contexte d'évolution sociale et environnementale en accompagnant notamment la rédaction de schémas intercommunaux.

4. Promouvoir les langues de Bretagne

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est doté d'un schéma départemental de promotion des langues de Bretagne en 2024. La politique de lecture publique est concernée par ces objectifs et s'inscrira dans les orientations qui sont définies. Après l'intégration dans la politique documentaire, un fonds sera développé en soutien aux objectifs de promotion linguistique tel qu'inscrit dans la loi.

Les actions retenues dans ces axes de travail seront travaillées sous forme de fiches-actions conjointement entre les parties.

Article 2. Gouvernance et coordination du contrat départemental lecture

Le comité de pilotage

Les orientations générales et la définition des actions annuelles du contrat seront soumises à l'approbation d'un comité de pilotage qui se réunira une à deux fois par an.

Le comité de pilotage sera composé comme suit :

Pour l'Etat :

La Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ou son représentant (conseillère au livre de la DRAC)

Pour le Département :

- Le Vice-Président délégué à la culture, à la promotion des langues de Bretagne et à la lecture publique ou son représentant
- La Directrice générale du pôle égalité, éducation, citoyenneté
- La cheffe de service de la Médiathèque départementale

Le comité de pilotage pourra être ouvert à toute personne susceptible d'éclairer le travail du comité.

Le comité technique

Un comité technique composé des conseillers de la Direction régionale des affaires culturelles et des membres du réseau métier de la Médiathèque départementale (responsables d'antenne, coordinatrices d'expertises...) pourra se réunir une à deux fois par an. Il pourra être ouvert à toute personne susceptible d'enrichir les travaux.

Article 3. Engagements des partenaires

1. Les parties s'engagent à :
 - A. Croiser leurs expertises respectives afin de déterminer les actions à mettre en œuvre dans le cadre des axes de travail retenus
 - B. Evaluer conjointement et annuellement ces actions

2. L'Etat s'engage à :
 - A. Apporter ses conseils techniques et son expertise pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation
 - B. Apporter son soutien financier aux actions mises en place via le versement d'une subvention annuelle dont le montant sera fixé par la prévision des actions la première année et revue en fonction du réalisé, sous réserve de la disponibilité des crédits de la Loi de finances.

3. Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à :
 - A. Mettre en œuvre les actions définies conjointement avec l'Etat, dans un calendrier validé conjointement et revu chaque année
 - B. Apporter son concours technique via l'ensemble des compétences et des outils de la Médiathèque départementale : conseils, ingénierie, formation, communication, médiation, animation des réseaux, etc.
 - C. Mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées dans le cadre du contrat
 - D. Mettre en place et animer les différentes réunions, assurer les bilans et évaluations des actions conduites

4. Suivi du contrat départemental lecture

Article 4. Durée du contrat

Le présent contrat est signé pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature figurant ci-dessous.

Article 5. Dispositions financières

Durant la période du contrat départemental lecture, l'Etat et le Département d'Ille-et-Vilaine conviennent d'apporter un soutien pour la déclinaison des axes stratégiques cités ci-dessus du présent contrat. Les participations respectives seront déterminées chaque année, par avenant :

- Pour l'Etat, dans le cadre des crédits déconcentrés auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Pour le Département, dans le cadre du budget annuel voté par l'assemblée délibérante.

Article 6. Evaluation

L'évaluation portera sur la conformité des résultats aux objectifs décrits ci-dessus et dans l'impact des actions du présent contrat au regard de l'intérêt général. Les parties conviennent d'évaluer la mise en place des programmes d'actions annuels trois mois avant la fin des 3 premiers exercices, sur le fondement des bilans transmis chaque année par le Département. Elles s'engagent mutuellement à assurer, trois mois au moins avant le terme de la convention, la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires.

Article 7. Communication et information

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à mentionner le soutien de l'Etat sur tous les supports de communication dédiés aux actions financées par le présent contrat.

L'Etat fournira les éléments nécessaires (logo, etc.).

Article 8. Modifications

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les parties. Les avenants ultérieurs feront partie du contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

Article 9. Règlement des litiges

En cas de désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra obligatoirement rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Article 10. Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La résiliation entraînerait le reversement partiel ou total des sommes perçues.

Fait à, en 2 exemplaires originaux, le.....

Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Le Préfet de la Région Bretagne

Jean-Luc CHENUT